

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 32
POUR : 32
CONTRE : 0
Abstentions : 8
Date de la convocation :
16 septembre 2025
Date d'affichage :
16 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO –

Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Clément POINTEAU – Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Guy GUENIFFEY-

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DECHETERIE D'ANGELY

Le Président rappelle les délibérations prises dans le cadre des travaux de mise aux normes de la déchèterie d'Angely :

- N° 2022/096 en date du 10 octobre 2022 portant sur l'étude de mise aux normes et réaménagement des déchèteries, le Conseil Communautaire a validé le projet de mise aux normes.
- N° 2023/067 en date du 12 Juin 2023 portant sur l'attribution du Maître d'œuvre pour la mise aux normes des déchèteries, le Conseil Communautaire a décidé de retenir la Société BE MACO et a autorisé le Président à signer le marché.
- N° 2023/123 en date du 27 novembre 2023 portant sur la mise aux normes des déchèteries, le Conseil Communautaire a validé les esquisses des déchèteries.
- N°2024/007 en date du 22 Janvier 2024 portant sur le plan de financement et la validation des APD dans le cadre de la mise aux normes et d'agrandissement des déchèteries, le Conseil Communautaire a validé l'APD, a approuvé le plan de financement, a autorisé le Président à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR.
- N° 2024/097 en date du 16 septembre 2024 portant sur la désignation du contrôleur SPS dans le cadre des travaux de mise aux normes, le Conseil Communautaire a décidé de retenir l'offre du bureau SOCOTEC.
- N° 2024/098 en date du 16 septembre 2024 portant sur la désignation du cabinet pour les études géotechniques, le Conseil Communautaire a décidé de retenir le bureau ICSEO.

Il liste également les avis et arrêtés préfectoraux relatifs à la déchèterie d'ANGELY :

- A l'avis favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 18 février 2025,
- A l'avis favorable du SDIS en date du 4 mars 2025 concernant l'aménagement d'un Point d'Eau Incendie,
- A l'avis favorable de la Mairie d'Angely concernant le permis de construire du site d'Angely en date du 13 mai 2025,
- A l'arrêté préfectoral portant enregistrement des installations de la déchèterie d'Angely dans le cadre des déchets non dangereux en date du 22 juillet 2025,
- A l'arrêté préfectoral portant déclaration des installations de la déchèterie d'Angely dans le cadre des déchets dangereux et de la plateforme de broyage des déchets végétaux en date du 22 juillet 2025.

Par ailleurs, Il rappelle que la collectivité avait déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 50% du montant des travaux en 2024. La CCS a reçu en date du 15 mai 2025 l'avis d'attribution de la subvention DETR qui s'élève à 30% du montant des travaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

L'opération globale pour la déchèterie d'Angely y compris la recyclerie :

COUT DE L'OPERATION	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	SUBVENTION DETR	FCTVA	RESTE A CHARGE
ANGELY	1 116 000	1 339 200	334 783	219 682	784 735

Un montant de 50 000 € d'autofinancement.

Dépenses déjà payées : 15 590 €

Reste à charge pour la déchèterie d'Angely : 720 000 €

MONTANT A EMPRUNTER	DUREE EMPRUNT	MONTANT DE L'ANNUITE	IMPACT / TEOM
720 000 €	20 ans	52 100 €	+ 6 %
	25 ans	45 200 €	+ 5,2 %

Taux emprunt : 3,5% sur 20 ans et 3,56 % sur 25 ans

Madame Nathalie LABOSSE et Monsieur Daniel SIMONNET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 32 voix POUR et 8 abstentions (Christian SCHILTZ + pouvoir de Pierre-Yves ROY, Marie-Laure GRIMARD, Jean-Louis GROGUENIN, Marcel GEORGES, Philippe LARDIN, Béatrice BOISE, Sylvie CHARPIGON),

VALIDE la poursuite de l'opération de mise aux normes et agrandissement de la déchèterie d'ANGELY (y compris la recyclerie) et son plan de financement.

CHARGE le maître d'œuvre de poursuivre sa mission sur le projet global de la déchèterie d'ANGELY.

CHARGE le Président de lancer une consultation auprès des organismes bancaires pour contracter un emprunt.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

